



# SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
MANIFESTE DE L'AAM	5 - 6
CHARTE DES VALEURS DE L'AAM	7
PRÉSENTATION DE L'AAM	8 - 16
RÔLE & ÉQUIPE	8
ADHÉRENTS	9
CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS	10
GOUVERNANCE & ORGANISATION	11- 13
ACTIVITÉS DES INSTANCES	13
SERVICES OFFERTS	14 - 15
OUTILS D'INFORMATION/FORMATION	16
ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	17 - 22
JAAM#4	17 - 18
AG AAM ET RENCONTRES INSTITUTIONNELLES	19
CAMPAGNE DIGITALE	20
RENCONTRES EN PARTENARIAT	21
COMMUNIQUÉS DE PRESSE	22
ZOOM	23 - 29
ACTES DE LA JAAM#4	23 - 27
DIGITAL EUROPÉEN : FAISONS ENTENDRE	28 - 29
NOTRE VOIX D'ASSUREURS MUTUALISTES	
ARTICLE DE YANN ARNAUD PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE FRANCE ASSUREURS ET DIRECTEUR RÉPONSES BESOINS SOCIÉTAIRES ET INNOVATION MACIF	
ACTIVITÉS 2021	30 - 34
GROUPES DE TRAVAIL	32 - 33
PERSPECTIVES ET PROJETS	35
PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES	36 -37
& LIENS AVEC DES PARTENAIRES	38
MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	39



# ÉDITO DU PRÉSIDENT

Thierry MARTEL

otre association a, cette année encore, démontré toute son utilité et son efficacité que ce soit pour porter nos positions et nos valeurs au sein France Assureurs ou pour convaincre directement les décideurs publics du bien fondé de nos propositions.

Grâce à votre engagement, la multiplication des groupes de travail de l'AAM (Gouvernance, Finance verte, Solvabilité II, Dépendance etc.) et les réunions de la commission exécutive (COMEX) ont permis de faire circuler l'information entre nous, de partager les bonnes pratiques de chacun et de faire émerger des positions communes lorsque cela était nécessaire. Cette vitalité porte ses fruits et nous permet d'être réactifs. Deux exemples concrets : l'AAM a rapidement pu consulter les membres du GT Gouvernance afin de porter auprès du Trésor des demandes d'adaptions de nos règles de tenue des instances à distance ; l'AAM a également été à l'initiative pour obtenir la résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur ou la libéralisation du marché des pièces détachées automobiles.

L'année 2021 aura également été marquée par un début de campagne présidentielle focalisé sur les questions de santé. En lien avec les assureurs santé de la FNMF et du CTIP, nous avons fait valoir aux pouvoir publics notre rôle et notre contribution au système de santé en permettant à tous d'accéder à des soins de qualité sans discrimination financière. Cette pédagogie semble avoir porté ses fruits à court terme puisque la taxation sur les OCAM n'a pas été reconduite et que les travaux du Haut conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) n'ont pas abouti à une gestion de la santé par la seule Sécurité sociale. Ce débat n'est pas pour autant refermé. Les attentes des Français sont importantes qu'il s'agisse de l'accès aux soins ou de l'amélioration de la vie en bonne santé.

Même s'il reste très présent, le sujet de la santé est désormais supplanté dans les préoccupations des Français par celui du pouvoir d'achat et de l'inflation. Le Gouvernement l'a entendu et annonce une loi sur le pouvoir d'achat comme premier texte du nouveau Parlement. Pour les assureurs, le risque est fort d'être pris en tenaille entre une aug-

mentation des coûts (matières premières, énergie, salaires) et des injonctions des pouvoirs publics pour ne pas répercuter à sa juste proportion cette hausse dans nos tarifs. Par ailleurs, au nom de la protection du consommateur, les normes réglementaires, parfois contradictoires, continuent de s'empiler au niveau européen comme au niveau national (révision Solvabilité II, révision de la Directive sur la Distribution d'Assurance). Les assureurs mutualistes devront, dans cette séquence, défendre la plus-value de leur modèle illustrée notamment par la qualité du service rendu à leur sociétaires (qualité du conseil, juste prix, mutualisation des risques, gestion sur le temps long). Enfin, la transition écologique constitue un défi majeur. Les consommateurs attendent des entreprises, en plus de la qualité de leur produit et du meilleur prix, qu'elles adoptent un comportement vertueux pour l'environnement et pour la société. En parallèle, la pression réglementaire se renforce sur notre secteur que le régulateur souhaite exemplaire: la gestion d'actifs (finance durable) comme les métiers (protection contre les risques naturels, assurance inclusive, économie circulaire, biodiversité) doivent s'adapter tout en répondant à des obligations de reporting de plus en plus exigeantes.

Sur l'ensemble de ces défis, l'AAM continuera de vous accompagner en étant soucieuse de l'intérêt de la profession, de la spécificité du modèle mutualiste et en tenant compte de la diversité de ses membres.

Enfin, je souhaite vous remercier car sans vous et vos équipes, l'AAM n'aurait pas de consistance. Ce sont les débats entre toutes celles et ceux qui participent aux réunions de l'AAM qui font la richesse de notre association. A cet égard, j'adresse un remerciement plus particulier à celles sans lesquelles ces réunions ne pourraient pas se tenir : Cornelia Federkeil, Valérie Blanchard et Karine Roda.

#### **Thierry MARTEL**

Président de L'AAM Association des Assureurs Mutualistes





### "NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES"

#### Pourquoi sommes-nous là et qui sommes-nous?

La crise sanitaire mondiale nous aura rappelé à au moins deux évidences : la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies ; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour leur avenir, pour leur santé, pour leurs biens, pour leur épargne, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance. À l'heure où les entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à ce besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.

Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.

#### Vos attentes sont économiques

Vous attendez d'abord des offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.

Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un sociétaire, vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté : celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionnariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

Nous sommes indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité. Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100% de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée**, comme le montrent, année après année, les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits**. Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long**. Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme : elles conjuguent à la fois la **performance et la solidarité**, elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.

#### LE MANIFESTE: "NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES"



#### Vos attentes sont citoyennes

Aujourd'hui, **la confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés.

Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif. Il repose sur un principe clé : la démocratie.

Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants. Vous pouvez vous-même vous engager dans la gouvernance de l'entreprise, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire. Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.

#### Vos attentes sont sociétales

Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez. Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est la proximité, l'accessibilité et l'humanité dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France. Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.

#### Nos engagements : dire et faire

Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, parce que notre raison d'être c'est de vous servir, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. A l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, L'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix. A l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, à rendre compte chaque année à nos sociétaires de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

Nous sommes assureurs, oui mais assureurs mutualistes.

**Parce que nous c'est vous**, vous trouverez en nous les réponses les plus pertinentes à vos attentes légitimes de protection et d'accompagnement tout au long de vos vies.

L'Association des assureurs mutualistes (AAM)

# CHARTE DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue. L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer.

Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction, la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente. Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'assemblée générale est composée de sociétaires (ou de leur délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhérent à l'Association des Assureurs Mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie.

#### **ELLES S'ENGAGENT À:**

Respecter l'équité entre les sociétaires ;

Adopter une gestion socialement responsable;

**Proposer** des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès au plus grand nombre ;

Faciliter la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;

**Favoriser** la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société;

Contribuer à une croissance économique durable.



# PRÉSENTATION DE L'AAM

# RÔLE

LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE MEMBRES DE FRANCE ASSUREURS, L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR :

- Échanger;
- Coordonner les positions à prendre dans le cadre de France Assureurs ;
- **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;
- Participer en France aux travaux de l'ESS;
- Travailler en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF);
- Dialoguer avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.





# **31** adhérents

dont une organisation partenaire

# 91 sociétés représentées

#### LA FORCE DE L'AAM, ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES, EST DE:

Réunir la très grande majorité des mutuelles d'assurance quels que soient leur secteur affinitaire, leur sphère d'influence géographique ou économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,

Promouvoir leurs valeurs.

Soutenir leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité entre tous et de respect de leurs particularités.































































# LES CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS





102 000 collaborateurs



47,2 millions

de sociétaires et de clients en France et dans les filiales à l'étranger

**Dommages aux biens** 



Santé / Prévoyance



**Assurance automobile** 



**Assurance vie** 





# A ORGANISATION

#### L'AAM (Association des Assureurs Mutualistes) est constituée :

- d'un Bureau de 9 personnes, présidé par Thierry Martel,
- d'une Comex qui regroupe 28 représentants des adhérents qui se réunit une fois par mois,
- d'une assemblée générale annuelle qui regroupe la totalité des membres de L'AAM,
- d'un secrétariat général,
- de groupes de travail.



# LE BUREAU EN 2021

#### **PRÉSIDENT** • Thierry Martel / GROUPAMA 1

#### 4 VICE-PRÉSIDENTS

- Adrien Couret / AÉMA GROUPE
- Pascal Demurger / MAIF 3
- Sylvain Mortera / AREAS
- André Renaudin / AG2R LA MONDIALE 5

#### **MEMBRES DU BUREAU**

- Stéphane Dessirier / MACSF 6
- Paul Esmein / COVÉA 7
- Pierre Esparbès / SGAM BTP 3
- Patrick Jacquot / AMDM 9

TRÉSORIER · Sylvain Mortera / AREAS





# La Commission exécutive regroupe 28 représentants des sociétés d'assurance mutuelle adhérentes (SAM)

#### **AÉMA GROUPE**

Adrien Couret / Suppléant Pascal Michard

#### **AG2R LA MONDIALE**

Bruno Angles / Suppléant Philippe Dabat

#### **AGPM**

Patrice Paulet / Suppléante Véronique Florin

#### **AMF ASSURANCES**

Lionel Le Gall / Suppléante Raja Ben Taarit

#### **AREAS ASSURANCES**

Sylvain Mortera / Suppléant Patrick Bensegnor

#### **ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS**

Patrick Jacquot / Suppléante Stéphanie Liogier

#### CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Stéphane Vilain / Suppléante Dorothée Perardel

#### **COVÉA**

Paul Esmein / Suppléant Stéphane Cossé

#### **GROUPAMA**

Thierry Martel / Suppléant Jérôme Narbonne

#### **IMA ASSURANCES**

Frédéric Chevalier

#### L'ÉTOILE

Olivier Marciaux / Suppléant Emmanuel Lelièvre

#### LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich / Suppléant Olivier Meunier

#### **MACSF**

Stéphane Dessirier / Suppléant Nicolas Gombault

#### **MAE**

Stéphane Coste / Suppléant Philippe Bénet

#### MAIF

Pascal Demurger / Suppléant Stéphane Tisserand

#### **MAPA**

Vincent Loizeil / Suppléant Philippe Dubois

#### **MATMUT**

Nicolas Gomart / Suppléant Emmanuel Ruffin

#### **MONCEAU ASSURANCES**

Jérôme Sennelier

#### **MUTEX**

**Pascal Pigot** 

#### **MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES**

Pascale Seni-Lapp / Suppléant Samuel de Bernard

#### **MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES**

Stéphane Désert / Suppléant Anne-Sophie Fraissinet

# MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Vincent Malandain / Suppléant Michel Klein

#### **MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES**

Vincent Boyer / Suppléant Gilbert Peruto

#### RFMΔ

Alexandre Vercher / Suppléant Pierre François

#### **SGAM BTP**

Pierre Esparbès / Suppléant Olivier Bedeau

#### **RELYENS**

Dominique Godet / Suppléant Christophe Dumas

#### **SAM SMACL ASSURANCES**

Paul Le Maout

#### **THELEM ASSURANCES**

Daniel Antoni / Suppléante Nathalie Rojo



#### Changement de gouvernance

L'AAM remercie vivement André Renaudin (AG2R La Mondiale), Isabelle Gueudry (AMF mutuelle), Martine Chouissa (Aréas assurances), Olivier de Bretagne (CMMA), Dominique Mahé (Maif), Catherine Rouchon (Mutex), Michel Gaertner (SGAM BTP), Frédéric Costard, Véronique Thomas (SMACL) et Gilles Dupin (Monceau), pour leur participation aux travaux de la Comex ainsi que Stéphane Dessirier (MACSF) pour sa contribution au sein du Bureau de L'AAM.

#### L'AAM accueille au sein de la Commission exécutive :

- Olivier Bedeau (SGAM BTP) depuis le 1er janvier 2022 en tant que suppléant ;
- Paul Le Maout (SAM SMACL assurances) depuis le 1er janvier 2022 en tant que titulaire ;
- Pascal Pigot (MUTEX) depuis le 1er mars 2022 en tant que titulaire ;
- Bruno Angles (AG2R la Mondiale) depuis le 1er mars 2022 en tant que titulaire ;
- Stéphane Vilain (CMMA) depuis le 1er avril 2022 en tant que titulaire ;
- Patrick Bensegnor (Aréas assurances) depuis le 1er mai 2022 en tant que suppléant ;
- Raja Ben Taarit (AMF Mutuelle) depuis le 1er juin 2022 en tant que suppléante ;
- Stéphane Tisserand (Maif) depuis le 22 juin 2022 en tant que suppléant ;
- Jérôme Sennelier (Monceau) depuis le 22 juin 2022.

#### En 2022, L'AAM accueille au sein de son Bureau :

• Nicolas Gomart (Matmut) depuis le 1er janvier 2022.

En 2021, l'AAM compte 32 adhérents et 31 adhérents en 2022.



#### **Fonctionnement**

L'assemblée générale de 2021 s'est tenue le 29 juin dans les locaux de Thélem Assurances à Chécy (45) à son invitation, avec un taux de participation des adhérents de 91 % (16 présents et 13 adhérents représentés sur 32, 3 absents et non représentés). L'assemblée générale de 2022 se tiendra le 1er juillet 2022 et aura lieu à Lisbonne à l'invitation de la SGAM BTP.

**La Commission exécutive** s'est réunie 11 fois en 2021 avec un taux moyen de participation de 64 %.

**Le Bureau** a été consulté dans le cadre de l'établissement du budget et des cotisations pour l'année 2021 ainsi que sur le processus de renouvellement de la gouvernance de L'AAM en 2022.

#### Rôle

La Commission exécutive (conseil d'administration) se réunit une fois par mois pour traiter de tout sujet d'actualité législatif et règlementaire, français et européen, impactant la profession, le cas échéant, avec un prisme mutualiste. Elle prépare et adopte également les positions à prendre en vue du Conseil exécutif de France Assureurs. La Commission exécutive se réunit tous les mois (sauf en août). Elle a eu à traiter de sujets tels que la place des complémentaires santé dans le système de santé, la parité femmes-hommes dans les instances, l'évolution des mesures de gouvernance des assureurs mutualistes, ou encore la campagne de communication digitale de l'AAM.

De son côté, **le Bureau de l'AAM** comprend neuf membres qui participent au Conseil exécutif de France Assureurs.

Le Bureau se réunit et /ou est consulté, selon les circonstances, pour se prononcer notamment sur les nominations de présidence (ou vice-présidence) de commissions et de comités de France Assureurs, sur tout sujet sur saisine de la Commission exécutive ou en cas d'urgence. Il peut également se réunir en amont de la Commission exécutive, sur convocation du président, pour en préparer les travaux ou des changements statutaires.



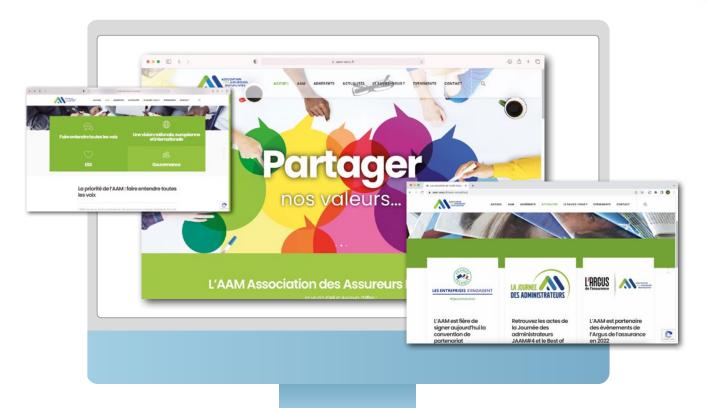
#### Communication .....

L'AAM souhaitant développer sa notoriété, des outils de communication ont été mis en place afin d'accroître sa visibilité, auprès des adhérents et du grand public.

L'AAM communique régulièrement sur différents supports digitaux, notamment son site web et les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube.

# Site web: http://aam-asso.fr/

Le site internet de l'AAM est l'outil principal de communication. Il présente l'AAM et son organisation, ainsi que ses missions et valeurs, mais également ses adhérents et dirigeants. Il récense également l'ensemble des actualités et évènements de l'association et de ses adhérents, comme la Journée des Administrateurs, les communiqués de presse, l'annonce du gagnant Halt O'plast au concours Good Impact Project de l'AAM ou la signature de la convention de partenariat #1jeune1solution.



Le référencement naturel (SEO) du site de l'AAM est optimisé sur l'ensemble des moteurs de recherche.

#### **TWITTER:**

#### @AAMutualistes

Le compte Twitter de l'AAM **@AAMutualistes**, 686 abonnements et 6675 abonnés. L'AAM tweete d'abord sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube.

Elle communique aussi autour de ses évènements, en amont, en aval, et partage les communiqués de presse en fonction de l'actualité.

Par ailleurs, elle retweete quotidiennement les actualités de ses adhérents (articles, vidéos, photos) et partenaires de l'environnement de l'assurance ou de l'ESS.

#### LinkedIn:

#### **Association des Assureurs Mutualistes**

La page LinkedIn de l'AAM a été créée en juillet 2019, afin de rassembler ses adhérents autour de références professionnelles communes aux assureurs mutualistes. Elle compte 809 abonnés et relaie l'actualité professionnelle de l'AAM ainsi que les engagements en matière de RSE et de ressources humaines de ses adhérents.



#### **INSTAGRAM:**

#### **AAMutualistes**

Le compte Instagram de l'AAM a été créé début mai 2021. L'idée est de rendre l'AAM et les assureurs mutualistes plus attractifs auprès des jeunes qui se rendent très majoritairement sur ce réseau social, et qui l'utilisent régulièrement. Il compte pour le moment 236 abonnés, et relaie des informations sur les actualités et les événements marquants de l'association et de ses adhérents. Il a servi de canal de communication pour la mise en place d'une campagne de communication sur le mutualisme.

# Facebook: AAMutualistes

Le compte Facebook de l'AAM Association des Assureurs Mutualistes, crée en juillet 2021, compte 35 publications et 33 abonnés. L'AAM communique sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube.

#### **YOUTUBE:**

#### **AAM Association des Assureurs Mutualistes**

La chaîne YouTube de l'AAM présente les best-of des différentes éditions de la Journée des Administrateurs, qui condensent les messages clés des différentes interventions lors de ces journées à thème. On y trouve également des vidéos sur les événements clés de l'AAM. Par exemple, la Table ronde autour du lancement du Manifeste pour découvrir le mutualisme. Des webinaires de formation AAM & ROAM sont également disponibles.

# Site dédié au Manifeste de L'AAM: https://www.engagementsmutualistes.fr

Le site du Manifeste présente les engagements des assureurs mutualistes au quotidien pour transformer davantage notre monde afin de le rendre plus solidaire et davantage responsable.

Retrouvez le Manifeste aux pages 5 et 6 de ce rapport!





# Veille informationnelle .....

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (mercredi) et une revue de presse (jeudi), portant notamment sur les travaux de France Assureurs, ainsi que sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'européen.

En 2021, une note hebdomadaire a été créée pour tenir informés les adhérents des actualités réglementaires et législatives en lien avec la crise de la Covid-19.

### Abonnements mutualisés.....

L'AAM prend en charge trois abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- · L'Observatoire des Innovations et Initiatives dans la banque et l'assurance, y compris au niveau international (O3I). En 2021, 225 collaborateurs de 22 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- L'Observatoire des Nouveaux Acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA). En 2021, 213 collaborateurs de 22 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- · L'Observatoire Prospective et Tendances Sociétales (OPTENS). Depuis janvier 2022, 196 collaborateurs de 22 adhérents bénéficient de cet observatoire.



### Offre de formation AAM/ROAM .....

Le partenariat AAM-ROAM et IFPASS a été conclu début février 2020. Il comporte plusieurs types de services à l'attention des administrateurs, des collaborateurs, mais également des cadres dirigeants et des fonctions clés depuis mars 2021.

L'offre comprend des formations en présentiel ou sous forme « d'Université digitale » avec 250 modules couvrant l'ensemble du secteur de l'assurance pour les collaborateurs et les administrateurs. Elle comporte également un parcours spécifique pour les administrateurs autour de 34 modules (Solvabilité 2, DDA...).

#### Bilan des formations administrateurs 2021

#### Activités de formation hors Université digitale

1. La Gestion financière



2. Les fondamentaux de solvabilité 2



3. Conformité

4. Les travaux du Comité d'Audit

5. Le pilotage économique de l'ORIA

#### 192 participants

519 administrateurs formés depuis le début du partenariat dont 331 depuis le début de l'année 2021

#### 1740 collaborateurs formés

(Université digitale ou hors Université digitale)

#### Activités de formation Université digitale

#### TOP 5

1. La Gestion financière



2. Les fondamentaux de solvabilité 2



**3.** Conformité

4. Les travaux du Comité d'Audit

5. Le pilotage économique de l'ORIA



# LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

# JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM #4



Cet évènement a rassemblé plus de 130 personnes, élus administrateurs ainsi que les dirigeants des sociétés adhérentes de L'AAM sur le thème « climat, pandémie, risque cyber : défis et opportunités pour le secteur de l'assurance ».

Le programme de cette quatrième Journée a réuni un panel d'intervenants de haut niveau autour de réflexions centrées dans un premier temps sur la société et les risques avec l'intervention de Bernard Cazeneuve, ancien Premier Ministre, Avocat associé au sein du Cabinet August Debouzy, suivie d'un panorama prospectif, grâce aux propos d'Antoine Buéno, prospectiviste, conseiller au Sénat du Futur.

Cette mise en perspective engage les assureurs dans une réflexion autour des réponses apportées par l'assurance. Ce fut l'opportunité lors d'une table ronde pour Thierry Derez, PDG de COVEA, Jean Paul Faugère, Vice-président de l'ACPR, Valéria Faure Muntian, députée, Jacques Le Pape, Président de la Caisse centrale de réassurance et Florence Lustman, présidente de France Assureurs, de contribuer au débat autour de la question : comment l'assurance peut/doit-elle s'adapter aux risques climatiques, pandémiques et cyber ? Le cœur du sujet reste la prise en charge par les acteurs à la fois publics et privés, le champ légitime de chacun, la complémentarité recherchée, la mutualisation obligée.

L'accent a été mis tout au long de la journée sur la nécessaire prévention de ces risques et les moyens technologiques existants et la permettant à l'occasion des interventions d'Alix Roumagnac, président de Predict services et Tanguy Touffut, CEO de Descartes Underwriting.

La prévention est une impérieuse obligation comme l'a rappelé Jean Louis Pivard, président de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne, témoin sur le terrain des conséquences de ces risques sur les territoires.







# **DÉFIS** ET **OPPORTUNITÉS**POUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE





#### ▲ Table ronde avec :

- · Jacques Le Pape, Président de la CCR.
- Jean-Paul Faugère, Vice-président de l'ACPR.
- Thierry Derez, Président-directeur général de Covéa.
- Florence Lutsman, Présidente de France Assureurs.
- · Valéria Faure-Muntian, Députée.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Mardi 29 juin 2021, les adhérents de l'AAM se sont retrouvés lors de leur assemblée générale annuelle à l'invitation de Thélem assurances et de son directeur général Daniel Antoni.

Florence Lustman, présidente de la France Assureurs, est intervenue en tant qu'invitée pour présenter les sujets d'actualité de la profession et afin d'évoquer le plan de transformation en cours au sein de l'organisation. L'après-midi, l'AG s'est conclue par une présentation par Victorien Erussard du projet Energy Observer, dont Thélem assurances est partenaire.



29 JUIN 2021

# RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

# Convention "1 jeune 1 solution" ......



Thierry Martel, Président de l'AAM, et Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, ont signé le 8 mars 2022 la convention "1 Jeune 1 Solution".

8 MARS 2022

# Rencontre avec Jean-Paul Faugère, Vice-président de l'ACPR

Lors de son intervention devant les membres de la Commission exécutive de l'AAM le mardi 5 octobre 2021, Jean-Paul Faugère a abordé les points suivants : assurance santé, les frais sur les produits d'assurance vie, Solvabilité II et proportionnalité, les risques émergents, l'Open Data en assurance, le Plan préventif de rétablissement, la gouvernance mutualiste et la convergence des codes des assurances et de la mutualité.



**5 OCTOBRE 2021** 

# CAMPAGNE DIGITALE



Après l'adoption de son Manifeste « Nos engagements mutualistes » en 2020, l'AAM a décidé de lancer une campagne digitale, à l'attention des jeunes qui a eu lieu de début septembre à mi-novembre 2021 et s'est concrétisée de diverses manières :

- Une étude qualitative a été réalisée en amont en décembre 2020 par un institut de recherche avec l'objectif d'en tirer des enseignements sur la connaissance et la compréhension du mutualisme par une population donnée (étudiants, jeunes actifs) et ainsi déterminer l'approche la plus adaptée dans la mise en valeur du Manifeste sur les engagements mutualistes.
- · La mise en place d'un site dédié au Manifeste et à la campagne de communication (www.engagementsmutualistes.fr);
- Un plan média axé principalement sur deux réseaux : Instagram en première intention, et Facebook, destiné aux prescripteurs et à la communauté des 18-35 ans ;
- · La « signature » de la campagne a été définie : « Un autre monde existe déjà : les assureurs mutualistes »
- Des outils sous la forme de stories et de gifs portant des messages forts, en lien avec les valeurs mutualistes
  - Au service d'un monde durable ;
  - Un modèle qui ne rémunère pas d'actionnaires ;
  - Un service de qualité au juste prix.
- Un appel à projets innovants et à impact positif a été lancé, faisant écho aux engagements mutualistes, avec un lot de 10.000 euros pour le projet gagnant. Cet appel à projet a été relayé via une influenceuse. Au total, l'AAM a reçu plus de 240 projets sur lesquels un appel aux votes a été lancé sur la base du principe « Une personne, une voix ». Le lauréat est Halt O'Plast pour qui la dotation doit servir à la création d'un prototype inédit de récupération des déchets microplastiques.

La mise en place de cette campagne s'est appuyée sur un panel de responsables de communication adhérents de l'AAM impliqué à chaque étape du projet.

# RÉSULTATS

Les résultats du plan média sont très positifs avec une forte interaction des communautés ciblées lors des différentes étapes de l'appel à projets, et en particulier lors du vote et de l'annonce du lauréat. Les taux d'engagements atteints sur Instagram et Facebook sont supérieurs aux moyennes habituelles sur ces réseaux. La campagne a ainsi permis à l'AAM d'élargir sa communauté, en particulier auprès des jeunes dans la tranche 18-35 ans, cœur de cible, avec plus d'un million de vues et d'interactions globales.



# RENCONTRES EN PARTENARIAT

L'AAM organise des évènements en partenariat avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)





# Webinaires du Club mutualiste Économie et Finances AAM FNMF

L'AAM et la FNMF ont créé le Club mutualiste « Économie et Finances » en 2019 avec pour objectif de réunir les mutualistes adhérents des deux organisations afin de créer un espace d'échanges et de réflexion sur des sujets d'actualité économique et financière. Deux webinaires ont été organisés afin de décliner le thème du devoir de conseil en période de taux négatif.

#### Webinaire AAM FNMF du 23 juin 2021

Le webinaire qui s'est tenu le 23 juin 2021 avait pour thème « L'environnement de l'épargne-retraite supplémentaire - ce qui change » a été l'occasion dans l'ère post loi PACTE et le contexte de taux bas, de faire un point d'actualité et d'analyser le contexte économique, financier et prudentiel de la retraite supplémentaire, notamment avec l'intervention d'économistes.

#### Webinaire AAM FNMF du 30 juin 2021

Le 30 juin 2021, le webinaire avait pour objectif de répondre à la question « Quelle stratégie mettre en œuvre en matière de devoir de conseil pour maintenir la valeur ajoutée de l'assurance ? » en s'appuyant d'une part sur les débats du webinaire

du 23 juin et d'autre part en proposant une table ronde avec des représentants issus du monde mutualiste afin d'entendre et comparer leurs visions stratégiques.

# Journée prévoyance/retraite AAM FNMF: Évolution et transformation réglementaire du 2 décembre 2021 ........

Une Journée destinée aux dossiers législatifs et règlementaire autour du thème « Prévoyance : évolution et transformation » s'est tenue le 2 décembre 2021 à l'invitation de l'AAM et de la FNMF. Elle a été l'occasion d'aborder les sujets

suivants : l'évolution du secteur mutualiste et assurantiel dans un contexte de taux bas, la transformation du marché français de l'épargne et la loi PACTE, la dépendance et enfin la révision 2020 de Solvabilité II.

# TROPHÉES DE L'ASSURANCE



#### 30 septembre 2021

Partenaire des Trophées de l'assurance pour la troisième année consécutive, l'AAM a participé en tant que membre du jury à la sélection des acteurs du secteur de l'assurance récompensés. l'AAM poursuivra son partenariat à l'occasion des Trophées de l'assurance du 6 octobre 2022.

# COMMUNIQUÉS DE PRESSE

#### Communiqué de presse du 20 janvier 2022

En janvier 2022 et pour la deuxième année consécutive, l'Association des Assureurs Mutualistes a mis en avant sa volonté de maintenir les efforts pour favoriser le plein emploi en France.

Ainsi, les assureurs mutualistes réaffirment leur engagement pour l'emploi en annonçant prévoir pour l'année 2022 plus de 13 000 embauches, que ce soit en CDI, CDD, stages et contrats en alternance. La volonté est affirmée de soutenir plus particulièrement les jeunes, plus durement touchés par les conséquences de cette crise.

LES EMBAUCHES PAR LES **ASSUREURS** MUTUALISTES

#### Communiqué de presse du 2 septembre 2021

L'AAM a lancé une campagne de communication avec un appel à projets :

#### le GOOD IMPACT PROJECT!

L'AAM est fière d'annoncer le 2 septembre 2021, le lancement de sa nouvelle campagne de communication destinée aux jeunes (18-35 ans). Afin de promouvoir les valeurs du mutualisme à la jeune génération, l'AAM espère à travers cette campagne et cet appel à projets inciter les jeunes à changer le monde avec leurs nombreux projets innovants afin de rendre la société plus solidaire et davantage responsable.

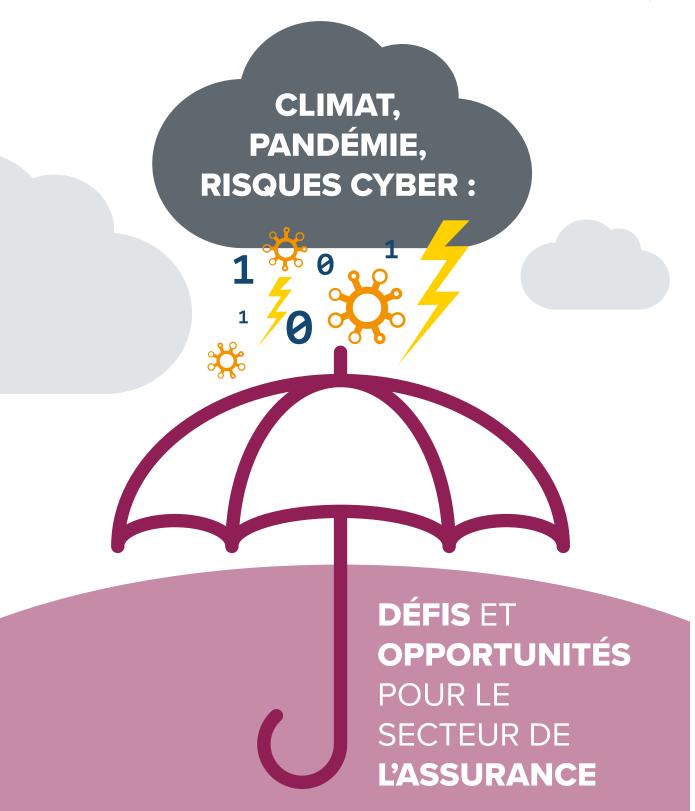
LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE L'AAM: GOOD IMPACT PROJECT





# LES ACTES





# RENFORCER LES PROTECTIONS PUBLIQUES-PRIVÉES

#### Thierry Martel - Président de L'AAM

« Ce sont les décisions prises par les pouvoirs publics pour enraver la diffusion du virus que nous n'avons pas anticipées alors que le risque pandémique était un risque identifié et modélisé bien avant la pandémie de Covid-19 », lance Thierry Martel, le président de l'AAM. Et pour cause, ce sont les décisions prises par les pouvoirs publics qui ont de facto transformé la nature du risque pour les assureurs. La pandémie a mis en avant le rôle essentiel de l'État tout comme en matière de risque climatique avec le régime de catastrophes naturelles. « La pérennité de ce système public-privé efficace passe nécessairement par un accroissement de son financement car l'équilibre financier du régime est tendu. Il garantit la solidarité en évitant le risque de laisser une partie de la population sans couverture », précise Thierry Martel qui considère que les mêmes mécanismes de protection publics-privés doivent se mettre en place sur les risques cyber.





# « GARE À LA JUDICIARISATION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES »

**Bernard Cazeneuve** - Ancien Premier Ministre, avocat associé August Debouzy

- « Le risque est partout et le rôle de l'Etat est de mettre en place des dispositifs d'anticipation », considère l'ancien Premier ministre, redevenu avocat. Pour lui, le risque cyber est potentiellement le plus déstabilisateur mais les risques financiers, économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, militaires, technologiques et terroristes sont plus que jamais en capacité de s'alimenter les uns et les autres. La crise sanitaire amène à réinterroger les relations entre l'Etat et les assureurs. Les risques climatiques et cyber étant pour lui tout autant l'occasion de repenser les articulations entre actions publiques et privées. Quid de l'application pleine et entière du règlement général de la protection des données (RGPD) européen aux GAFA américaines par exemple? Les Etats doivent prendre leur responsabilité.
- « Je regrette que des responsables politiques voient leur responsabilité pénale engagée quant aux mesures prises face à la crise sanitaire. Il y a un risque d'instrumentalisation juridique des responsabilités face à des risques complexes dont la connaissance n'est pas spontanément accessible », conclut-il.

### « ANTICIPER, C'EST PRENDRE DES RISQUES »

Antoine Buéno - Prospectiviste -Enseignant à sciences po. Ecrivain e conseiller au Sénat du Futur

« La science-fiction d'aujourd'hui peut être la réalité de demain mais celle-ci n'est pas forcément crédible aujourd'hui », explique le prospectiviste Antoine Bueno qui décrypte sa discipline comme un exercice consistant à conjuguer continuité et rupture dans la lecture de l'évolution du monde. En attendant, force est de constater que le scénario climatique catastrophe de 2050 ne mobilise pas les opinions publiques car trop lointain. Pour Antoine Buéno : « Nous n'acceptons pas les changements brutaux. Les modèles de l'assurance mesurent des risques probables et graduels. Ils ne prennent pas de risque. C'est donc sans surprise que ces modèles n'ont pas anticipé la crise sanitaire. »

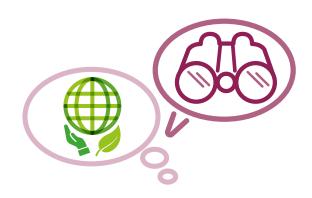
Il souligne qu'en matière de cybercriminalité, moins de 10 % des entreprises de taille intermédiaire sont couvertes par un contrat d'assurance. Le risque est pourtant déjà présent et à l'horizon de la fin du siècle, ce sera le temps de ce que l'on appelle le « hacking mental » via des interfaces neuronales.

# LA PRÉVENTION : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

**Jean-Louis Pivard** - Président de Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Dans l'agriculture, le risque sécheresse est identifié depuis longtemps ainsi que les moyens pour le prévenir au mieux. « Il a fallu 10 ans pour que la prévention de ce risque soit une réalité. On a la mémoire courte et c'est ce qui explique que les changements climatiques ne soient pas faciles à intégrer », souligne Jean-Louis Pivard, Président de Groupama Rhône-Alpes Auvergne qui

considère qu'il ne faut pas tout attendre de son assureur ou de l'Etat pour prévenir les risques. La prévention doit être un principe de responsabilité partagée que vient boucler l'assurance, à la fin d'un processus. Des avancées technologiques facilitent la prévention à l'instar, par exemple, des sondes connectées qui détectent quand le foin s'échauffe, à la limite de l'incendie.



# DÉCARBONATION : LES LIMITES DE NOS CAPACITÉS D'ADAPTATION

**Alix Roumagnac** - Président de Predict Services

Le champ des services à base de données météo est large. Vous conduisez ou vous êtes garés, vous recevez une alerte SMS géolocalisée sur le fort risque d'une averse de grêle susceptible d'endommager votre véhicule. Une bonne occasion d'anticiper pour les assurés. C'est ainsi que Predict Services a modélisé les corrélations entre la carte des températures et la circulation du Covid-19. Voilà de très forts leviers de prévention, plus puissants que ceux des services publics. Mais si la météo est une chose, le climat en est une autre. Pour Alix Roumagnac, président de Prédict Services, « la prise de conscience des conséquences de nos émissions de carbone sur le climat est récente. Ce serait une grave erreur de croire en notre capacité à trouver des solutions et à nous adapter sans nous donner les moyens de maîtriser la hausse de la température. Une rupture s'impose pour suivre les objectifs de décarbonation ».

# **PLUS DE DONNÉES POUR PLUS DE CONFIANCE FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES**

Tanguy Touffut - Cofondateur de Descartes Underwriting

L'assurance paramétrique se nourrit de données que ce soit par l'analyse des cartes satellitaires que via des capteurs pour mesurer le niveau d'eau ou de chaleur mais aussi pour détecter des accélérations inopinées. La couverture assurantielle se déclenche alors automatiquement dès lors qu'un préjudice est à la clé, ce qui permet une indemnisation plus rapide. C'est en tout cas la promesse de l'assurance paramétrique climatique, une nouvelle approche assurantielle sur laquelle investit Descartes Underwriting, une assurtech française qui développe sa capacité à paramétrer les risques naturels comme les inondations, les sécheresses ou encore les ouragans que l'on retrouve désormais en Méditerranée. « La crise sanitaire a contribué à dégrader l'image de l'assureur principalement du fait d'une incompréhension sur la nature des contrats relatifs aux pertes d'exploitation. Sur un contrat paramétrique, il n'y a pas de place à l'interprétation », considère Tanguy Touffut, le cofondateur de Descartes Underwriting qui s'interroge sur les délais moyens d'indemnisation des entreprises après des aléas climatiques qui dépassent encore les 500 jours aux Etats-Unis. « C'est trop important. Sur les feux de forêts, nous sommes capables d'analyser les données satellitaires avec des réseaux de neurones pour identifier les zones brûlées. Il n'y pas besoin d'envoyer quelqu'un pour vérifier l'étendue des dégâts. C'est un gage de confiance pour l'assuré », considère Tanguy Touffut. Entre les satellites, les drones et les capteurs, les nouveaux acteurs de l'assurance paramétrique abaissent certes le coût des vérifications par des experts qui représentent en moyenne 30% des primes mais cette consommation importante de données n'est pas sans conséquence sur l'empreinte carbone de ces nouveaux services.



# **QUELLES CAPACITÉS D'ADAPTATION DES ASSUREURS FACE AUX NOUVEAUX RISQUES?**

Tarification, indemnisation, prévention et relation avec l'État sont les leviers sur lesquels les assureurs travaillent face à des risques de plus en plus complexes et interdépendants.

La hausse annoncée du coût des assurances climatiques est en partie liée à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements. Reste que c'est pourtant principalement l'augmentation de la valeur assurable qui explique la hausse du coût des couvertures. Sans même parler de l'augmentation de l'exposition aux risques, 50 % du doublement d'une cotisation est en effet corrélée à la valeur assurée. « Les richesses se concentrent de plus en plus sur les littoraux les plus exposés aux aléas climatiques. C'est un paramètre à intégrer pour éviter les biais d'analyse quand on parle de l'augmentation du coût des catastrophes climatiques », souligne Thierry Derez, président-directeur général de Covéa. Plusieurs leviers se présentent pour réguler la hausse de cours des primes. « Nous avons 35 ans de réserves sur les risques naturels », commence par énoncer Jacques Le Pape, président de la CCR.

#### Services sur mesure

Mais la régulation tient avant tout à la capacité des assureurs à se réinventer, notamment en proposant des contrats sur mesure. Voilà qui sous-entend un changement radical avec une approche paramétrique. C'est à cette condition que la part assurable progressera avec des coûts maîtrisés et la garantie d'un processus rapide d'indemnisation. En attendant, force est de constater que seulement 40 % des maisons touchées par la montée des eaux en Allemagne en juillet 2021 étaient assurées contre le risque d'inondation. En moyenne en France, face à un risque bien réel, seuls 30 % des gens s'assurent si rien ne les y oblige.

#### Prévention obligatoire

La marge de progression de la « surface assurable » est donc importante mais cela passe aussi par des leviers de prévention portés par les technologies. « De plus, les garanties vont être conditionnées à des obligations de prévention qui

seront facturées aux assurés pour les responsabiliser », considère Florence Lustman, présidente de France Assureurs (FA).

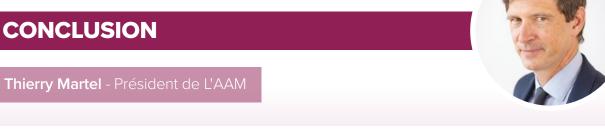
La prévention des assureurs doit faire converger les actions de la puissance publique. « Nous devons davantage travailler avec les collectivités locales pour identifier les signaux faibles, annonciateurs de catastrophes naturelles. Se fonder sur les historiques des événements pour anticiper ne suffit pas », explique Valeria Faure-Muntian, députée de la Loire et présidente du groupe d'études des assurances de l'Assemblée nationale. En se bornant à regarder dans le rétroviseur, certains endroits dans les DROM-COM (départements et régions d'outre-mer et collectivités d'outre-mer) deviennent par exemple non assurables.

#### Nouvelles relations avec l'État

De nouvelles relations sont à développer avec l'État. « La crise sanitaire a révélé aux assureurs que ce qu'ils croyaient être cloisonné ne l'était pas. Notamment les risques liés aux fermetures administratives. Face au covid-19, on sent bien qu'il faut décloisonner les approches », note Thierry Derez. Cela va prendre du temps et cela d'autant plus avec le coup d'arrêt au projet catastrophes exceptionnelles (« CATEX ») censé répondre au problème des pertes d'exploitation sans dommages des entreprises. Selon Florence Lustman, « il est nécessaire de travailler sur une

nouvelle forme de partenariat public-privé en matière de catastrophes naturelles. Nous avons une réelle capacité opérationnelle à débloquer des avances de trésorerie. Il faut simplement prendre un peu de recul pour instaurer un dispositif d'accompagnement global et ne pas tenter de le faire à chaud ». Concernant le risque cyber, l'obligation de conditionner le versement des indemnisations à un dépôt de plainte des assurés fait consensus. Autant que le besoin de clarifier ce qui est assurable par les assureurs et ce qui ne l'est pas au regard des enjeux géopolitiques que le sujet recouvre. En la matière, la capacité de l'Europe à imposer un cadre contraignant est d'autant plus essentielle à l'heure où une « augmentation de la surface attaquable du fait du développement du télétravail notamment » a lieu, rappelle Jean-Paul Faugère, Vice-président de l'ACPR.





« Nous devons nous affirmer comme des experts de la gestion des risques avec des technologies au service de la relation humaine et donc de la confiance avec les assurés. Et quand un sinistre survient cela signifie que nous avons échoué même si 100 % de précautions n'élimine pas le risque zéro ».





# **DIGITAL EUROPÉEN**: FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX D'ASSUREURS MUTUALISTES .....

Par **Yann ARNAUD**, Président de la Commission Numérique France Assureurs et Directeur Réponses Besoins Sociétaires et Innovation Macif

# Quels impacts du digital et de l'agenda européen sur notre activité ?

En promettant rapidité, convivialité, simplicité et flexibilité, le numérique transforme, souvent positivement, les usages et comportements quotidiens des consommateurs. Néanmoins, le digital porte aussi sa « part sombre » qu'il faut pouvoir maîtriser : création de positions économiques dominantes, exclusion potentielle de certains citoyens - un quart de la population souffre d'illectronisme - ou menaces sur l'utilisation des données personnelles. Si le smartphone est devenu le premier réflexe du consommateur, 86% des consommateurs veulent plus de transparence sur l'utilisation des données qu'il permet de collecter. C'est à cette dualité qu'est confrontée l'Europe quand elle veut légiférer pour faire du numérique une zone de droit, respectant les principes fondamentaux européens. Elle est ainsi tiraillée entre deux pressions antagonistes : les tenants de la protection de la vie privée, exigeant la limitation de la circulation des données, et ceux partisans d'une concurrence génératrice de solutions innovantes, prônant au contraire le partage et la diffusion facilitée des informations. L'industrie de l'assurance face à ces sujets nouveaux, à l'intersection d'enjeux métiers, technologiques, juridiques, humains, sociétaux, doit définir des positions qui garantissent à la fois sa croissance mais aussi la protection des fondamentaux techniques de son

activité : c'est la mission de la Commission Numérique de France Assureurs d'instruire ces sujets et de faire des préconisations dans des domaines aussi variés que l'intelligence artificielle (IA), les véhicules connectés et autonomes, l'Open Insurance, la e-santé...

# Le développement de l'IA compromis par une classification à haut risque

Si l'IA peut contribuer à améliorer le service rendu par les assureurs à leurs assurés (chatbots, orientations efficaces des flux mails ou vocaux, analyses prédictives, aide à la décision, modélisation), certains représentants des consommateurs pointent du doigt des risques potentiels de discrimination, d'atteinte à la vie privée et de perte du contrôle humain qui seraient liés à l'utilisation de l'IA dans ce secteur : ils plaident pour que l'ensemble des utilisations de l'IA en assurance soient qualifiées de pratique « à haut risque » selon la future nomenclature européenne. C'est ignorer que les règles de l'Union protègent déjà largement les assurés contre ces risques supposés.

Le risque pour le secteur est grand car, si cette « présomption de culpabilité » était suivie, cela se traduirait par de nouvelles contraintes pour les assureurs : augmentation des frais de gestion, impact sur les primes, frein à l'innovation.

France Assureurs défend une IA éthique : supervisée par l'humain, non biaisée, transparente et explicable. Seuls quelques risques spécifiques et sensibles, comme l'optimisation tarifaire, seraient alors à traiter avec plus de précautions.

# Éviter le verrouillage des données des véhicules connectés et obtenir un accès équitable

Alors que les constructeurs automobiles s'allient aux géants du numérique pour le contrôle exclusif et la monétisation des données de mobilité des citoyens européens, un autre modèle, mutualiste et écosystémique, peut émerger et proposer de nouvelles solutions plus efficaces et moins chères pour le consommateur européen : prévention en temps réel, maintenance prédictive, expertise à distance, assistance et secours géolocalisés, lutte contre les émissions nocives, optimisation de la recharge électrique, nouveaux services de mobilité...

Ces améliorations ne seront possibles que si les pouvoirs publics créent un cadre réglementaire solide, clair, équitable et préventif qui garantisse un accès équitable aux données et surtout choisi par le consommateur. En ce sens, aux côtés d'associations d'automobilistes, de fédérations d'experts, de réparateurs, d'assisteurs et d'énergéticiens, France Assureurs a initié l'Alliance mobilité connectée pour tous, qui a construit un guide pédagogique, porteur de huit principes et de recommandations techniques au niveau européen et fait la promotion active de cette réflexion auprès des autorités européennes.

# Encadrer l'Open Insurance pour éviter la mise aux enchères des données

L'autorité européenne régulatrice de l'assurance (EIOPA) prévoit d'ouvrir les données, offres et indemnisations des assureurs aux tiers qui obtiendraient un mandat - potentiellement flou ou mal compris - d'un consommateur. La position de France Assureurs n'est pas complètement arrêtée sur le sujet, certains assureurs - a priori assez peu nombreux - y voyant une opportunité de captation et de développement. Beaucoup, en revanche, craignent que cela ne se traduise par une mise aux enchères des données des assurés, financée par les assureurs eux-mêmes : ils auraient, en effet, l'obligation de réaliser les développements informatiques (API)

pour permettre la transmission de ces données ! Cette « sur-concurrence instantanée » s'attaque aux fondements même de l'assurance, activité de temps long, ainsi qu'à la mutualisation qui protège les populations les plus à risque.

Si les mécaniques de mutualisation disparaissent, les tarifs de beaucoup d'assurés vont fortement augmenter et certains ne pourront plus s'assurer... Nous, assureurs, serons alors mis à contribution en deuxième lame, via les fonds de garantie.

Cette approche est aussi injuste car elle ne contraint que le secteur de l'assurance (contrairement à d'autres textes comme le RGPD), créant potentiellement une concurrence nouvelle venue d'autres secteurs économiques sans que la réciproque soit vraie et sans certitude que les nouveaux acteurs soient soumis à nos règles : solvabilité, devoir de conseil, souscription en deux temps, résiliation infra-annuelle...

France Assureurs vise une ouverture progressive et contrôlée des données, avec des applications qui répondent aux besoins des consommateurs, une standardisation des échanges d'information pour limiter les coûts informatiques imposés au secteur et l'obligation pour les tiers bénéficiaires des données de respecter les mêmes contraintes que les assureurs.

# Mobilisons-nous pour défendre notre modèle mutualiste

On le voit, le développement du numérique ouvre des champs nouveaux qui recèlent des opportunités de croissance pour l'assurance mais aussi des menaces très sérieuses pour ses principes techniques fondamentaux. Il est nécessaire de bien saisir dans chacun des bouleversements digitaux à venir ce qui créera ou détruira potentiellement de la valeur, ce qui présentera des opportunités ou des dangers pour le secteur. Comme il existe une approche mutualiste de l'assurance et des risques, il est important qu'émerge aussi une approche mutualiste du numérique. Via nos échanges au sein de l'AAM ou l'Amice, dans les travaux de France Assureurs et Insurance Europe, mobilisons-nous pour faire porter la voix des assureurs mutualistes en Europe, au service des valeurs que nous défendons et de nos assurés.

# ACTIVITÉS 2021

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de France Assureurs comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents. Ainsi, l'AAM donne un point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes autour du secteur de l'assurance ou bien de l'Économie sociale.

Au sein du Conseil exécutif de France Assureurs, les adhérents de l'AAM participent en la personne de 9 représentants, dont trois représentants non permanents, assurant la représentation de la diversité des adhérents. Le président de l'AAM est également vice-président de France Assureurs.

Par ailleurs, les assureurs mutualistes participent aux travaux des douze commissions de travail de France Assureurs. Le président ou le vice-président des commissions est généralement issu d'un adhérent de l'AAM.

#### Les principaux dossiers du Conseil exécutif de la France Assureurs en 2021

- Travaux sur l'évolution de la place de la complémentaire santé dans le système de soins
- Prise en charge des consultations de psychologie par les assureurs complémentaires
- Investissements des assureurs en fonds « finance durable », en « obligations relance » et en fonds de relance
- Loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises): transférabilité des contrats en assurance vie
- Frais en assurance vie et frais des PER
- · Harmonisation des conditions de résiliation des contrats d'assurance
- Loi « climat et résilience » : libéralisation des pièces détachées en automobile
- Démarchage téléphonique en assurance
- Assurance et rançongiciel
- Loi du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles
- Révision de Solvabilité 2
- Open insurance
- Taxonomie européenne
- Stratégie assurance dépendance et Livre blanc dépendance
- Stratégie santé et Livre blanc santé
- Création d'une plateforme dédiée à l'élection présidentielle

# QUOI DE NEUF EN 2021?



L'AAM est un « facilitateur » de partages d'informations ou de suivi des dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec France Assureurs. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents et créer du lien.

#### Rencontres AAM de l'actu .....

Rencontre AAM de l'actualité - 18 novembre 2021 « RGPD : pack de conformité – assurance et autres actualités »

Cette rencontre avait pour objectif de présenter le quide d'actualisation du Pack assurance conformité, document de référence qui clarifie les règles applicables depuis l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données personnelles (RGPD), avec un focus sur la lutte contre la fraude et le traitement des données de santé.

Elle a également permis de faire le point sur plusieurs actualités impactant le secteur : le démarchage téléphonique, le projet de règlement ePrivacy et l'accès aux données des véhicules connectés avec l'initiative législative de la Commission européenne.

### Relations institutionnelles .....

#### Favoriser le changement d'assurance emprunteur

À l'initiative de plusieurs adhérents, l'AAM a exprimé son parfait soutien à l'initiative de la députée Patricia Lemoine qui a déposé une proposition de loi visant à faciliter le changement de contrat d'assurance emprunteur, permettant en particulier la résiliation infra-annuelle au-delà de la 1ère année de souscription. La loi a été publiée au Journal officiel le 1er mars 2022.

#### Définir les conditions de la parité femmes-hommes au sein des instances dirigeantes des sociétés d'assurance mutuelle

Dès février 2020, l'AAM avait adopté au sein de sa Commission exécutive une position de principe concernant la parité femmes-hommes au sein des instances dirigeantes des sociétés d'assurance mutuelles, qui définissait les critères prioritaires à prendre en compte pour atteindre la parité.

La députée Marie-Pierre Rixain a déposé en mars 2021 une proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, et contenant des dispositions applicables aux sociétés d'assurance mutuelles inspirées très largement du code de la mutualité. L'AAM a fait valoir sa position auprès de la députée, dont la loi a été définitivement promulguée en décembre 2021. La mise en œuvre doit se faire de façon progressive (2027 et 2030), l'occasion pour les adhérents de l'AAM de partager leurs pratiques. L'AAM continue à accompagner ses adhérents dans cette démarche.

# GROUPES DE TRAVAIL

# Groupe de travail **Gouvernance** ......

Piloté par Patrick Jacquot (AMDM), ce groupe de travail est un lieu de partage des pratiques et de réflexions sur la gouvernance mutualiste. Avec la crise sanitaire, ce sont les problématiques de tenue des instances à distance qui ont principalement occupé les membres qui ont partagé les pratiques et solutions envisagées. Ces réflexions communes ont contribué à alimenter le décret du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles.

Le groupe de travail a également finalisé un guide des pratiques de déontologie des administrateurs, validé par la Commission exécutive du 2 mars 2021. Ce document à destination des administrateurs des adhérents de l'AAM se veut non contraignant. Il décrit des pratiques générales et communes, tout en respectant les process internes et spécificités des adhérents de l'AAM autour de notions tels que l'indépendance et loyauté, l'expression et l'implication, ou l'assiduité et la disponibilité de l'administrateur.

Les travaux ont également porté sur deux thématiques : d'une part, les pratiques autour des fonctions de contrôle au sein des adhérents, finalisé en 2022 sous la forme d'un guide des pratiques et, d'autre part, les comités spécialisés dont une note de synthèse récapitule les pratiques, collectées par le biais d'un questionnaire. Enfin, le GT Gouvernance reste un lieu d'échanges sur l'actualité en matière de gouvernance : les travaux européens sur la gouvernance durable des entreprises, la notice de l'ACPR sur la sécurité et la gouvernance des technologies de l'information et de la communication de juillet 2021.

# Groupe de travail **Parité** .....

Les assureurs mutualistes n'étaient pas soumis à la loi Copé-Zimmermann de 2011 sur la parité femmes-hommes dans leurs instances. L'AAM a souhaité prendre les devants sur ce sujet et porter une réflexion sur la mise en place de la parité.

Un groupe de travail ad hoc a été constitué qui a travaillé à deux niveaux :

- Préconiser des critères priorisés, définissant une parité femmes-hommes dans les instances : ces critères sont notamment inspirés des conditions prévues au code de la mutualité, et ont été traduits dans la loi Rixain;
- Collecter les index d'égalité professionnelle au sein des adhérents de l'AAM : sur 22 adhérents ayant communiqué un index en 2021, 19 ont un index égal ou supérieur à 87 (soit plus de 86% des index) et 9 ont un index supérieur à 90 (soit 41% des index).
- Recenser les actions et pratiques des adhérents de l'AAM en faveur de la parité. Cette action a permis de constater que, sans contrainte règlementaire, les assureurs mutualistes avaient déjà entrepris des démarches en faveur de la parité femmes-hommes au sein de leurs instances.

# Groupe de travail ad hoc Lucrativité limitée .....

A la demande du Conseil d'administration d'ESS France, un groupe de travail, piloté par la FNMF, a été mis en place, afin de mener une réflexion sur l'intérêt de ses adhérents pour porter la notion de lucrativité limitée au niveau européen. L'AAM a choisi de mettre en place également un groupe de travail en interne. Une consultation juridique a été réalisée fin 2021 afin d'éclairer la position du groupe de travail sur l'impact que pourrait avoir l'introduction de ce concept pour les sociétés d'assurance mutuelle, et les incidences sur le droit français. Il en ressort que ce concept de « lucrativité limitée » n'apporte pas de valeur ajoutée aux assureurs mutualistes et peut être source d'effets de bord indésirables.

Le plan d'action européen sur l'ESS de Nicolas Schmidt, commissaire européen, du 9 décembre 2021 ne comporte pas de référence directe au concept de « lucrativité limitée », mais appelle à une reconnaissance des spécificités des « mutual benefit societies », dont le périmètre reste à définir.

### Groupe de travail Finance durable .....

Piloté par la Matmut, ce groupe mis en place en 2019 porte une réflexion mutualiste sur les critères ESG, et en particulier sur les critères sociaux et de gouvernance. Les travaux se sont focalisés sur la définition d'indicateurs exploitables en matière sociale, afin de quantifier pour chaque indicateur, si possible, un seuil de compatibilité avec les valeurs mutualistes. Une seconde série d'indicateurs « partiellement exploitables » a été partagée. Le manque de données accessibles rend complexe l'avancement des travaux.

### Groupe de travail Solvabilité II ......

La Commission européenne a publié le 22 septembre 2021 sa proposition de révision de la Directive Solvabilité 2. L'AAM a réuni son groupe de travail Solvabilité II, piloté par Covéa, afin d'analyser les propositions de la Commission et s'assurer que les enjeux propres aux assureurs mutualistes sont pris en compte et, le cas échéant, déterminer si des actions doivent être menées.

A noter que dans sa proposition de septembre 2021, la Commission européenne introduit un nouveau concept de sociétés dites à « bas profil de risques », qui pourraient bénéficier d'un régime plus allégé et de règles de proportionnalité renforcées. Cependant, à ce stade, ce nouveau concept, qui est défini par un ensemble de critères cumulatifs, apparaît difficile d'accès pour les assureurs mutualistes selon le groupe de travail ad hoc « proportionnalité » qui s'est tenu en septembre 2021.

Le groupe de travail Solvabilité 2 intervient en complémentarité des travaux de l'AMICE et du comité Solvabilité de France Assureurs. La Fédération a défini sa stratégie d'influence début 2022, sur laquelle les membres du GT Solvabilité de l'AAM sont globalement en phase.

### Groupe de travail ad hoc Assurance vie ......

Lors de la Commission exécutive de l'AAM du 2 novembre 2021, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail Assurance vie afin de partager et de recueillir les avis des membres sur une proposition commune d'Aéma Groupe et de Macsf concernant l'évolution de la garantie en euros dans les contrats d'assurance vie dans un contexte de taux bas.

Une réunion de présentation de la proposition a eu lieu en novembre 2021. Le consensus s'est fait jour autour du constat que lorsque les taux sont négatifs, le besoin en fonds propres de la garantie du stock et des primes collectées augmente. Ce besoin en fonds propres est très coûteux en solvabilité. La question réside dans la volonté des assureurs mutualistes de garder une offre forte en fonds euros tout en souhaitant restreindre son impact.





Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactant pour les mutuelles d'assurance en 2021, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2021, on relèvera :

#### National .....

### Faire évoluer de façon pérenne les règles de gouvernance des assureurs mutualistes

La crise sanitaire a révélé le besoin de moderniser et de mieux sécuriser la tenue des instances mutualistes. Ainsi, l'AAM a porté auprès des pouvoirs publics plusieurs demandes visant à pérenniser des mesures transitoires prises dans le cadre de la crise sanitaire et permettant d'adapter les règles de réunion et de délibération des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles. Elles visent également à simplifier l'organisation de ces instances, en permettant notamment le vote par voie électronique, la consultation écrite des membres du conseil d'administration ou l'ajournement des assemblées générales.

Ces propositions ont été construites au sein du GT Gouvernance de l'AAM et portées auprès de la Direction générale du Trésor et du Conseil Supérieur de l'économie sociale et solidaire. Le Décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles a été publié le 30 octobre au Journal officiel.

#### **Europe** ......

#### Révision de la directive Solvabilité 2

La directive actuelle datant de 2009, elle a fait l'objet d'une proposition de révision par la Commission européenne en septembre 2021. Grâce à son groupe de travail piloté par COVEA, l'AAM a pris position sur ce projet tout comme elle l'avait fait en amont en avril 2021 après l'avis et les préconisations de l'autorité de contrôle des assurances européenne. L'AAM a insisté sur le besoin de réviser Solvabilité II pour mieux l'adapter aux modèles d'affaires des assureurs et ne pas les entraver dans leur capacité à investir avec des stratégies de long terme.

L'AAM a également reçu l'AF2I (Association Française des Investisseurs Institutionnels) afin d'échanger autour de nos positions respectives sur l'évolution de Solvabilité 2.

# Présentation du GPEAM – Groupement Prudentiel Européen d'Assurance Mutuelle à Bercy

En amont de la Présidence française de l'Union Européenne, l'AAM conjointement à la FNMF a présenté à Bercy le GPEAM, instrument au service des mutuelles exerçant de l'assurance et qui pourrait être utilement adopté lors de la révision de la directive Solvabilité II. Il s'agirait de créer un groupe mutualiste transnational doté de solidarité financière entre les différentes entités et reconnu partout en Europe.



# 2022 est une année élective à la fois sur le plan national, avec les élections présidentielle et législative : nouveaux textes, nouvelles mises en œuvre...

D'ores et déjà le gouvernement a mis l'accent sur le pouvoir d'achat des Français, ce qui concerne l'assurance à plusieurs titres. Il s'agit notamment du sujet des pièces de réemploi dans la réparation automobile et de l'usage de pièces détachées hors constructeurs afin de rendre moins prégnante leur augmentation qui pèse lourdement sur les primes d'assurance en particulier dans un contexte inflationniste.

L'autorité de contrôle des assurances a pointé la question des frais en assurance vie dont elle souhaite « éclairer encore davantage les épargnants » en visant « davantage la simplicité de l'offre » dans un contexte où les taux d'intérêt sont en passe de remonter tout en ayant une inflation galopante qui complique la donne sur les rendements.

Il s'agira également de mesurer l'ouverture réelle du marché de l'assurance emprunteur qui désormais au 1er juin 2022 doit mettre en œuvre deux mesures : la résiliation à tout moment et l'absence de questionnaire médical jusqu'à 200K€ d'emprunt. Les assureurs mutualistes ont été les pionniers pour réclamer une résiliation ouverte et offrir ainsi des tarifs au plus juste pour leurs sociétaires.

La nouvelle loi sur la réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles adoptée en décembre 2021 vise principalement à améliorer la procédure de reconnaissance des catastrophes naturelles. Un rallongement de la prescription de 2 à 5 ans est prévu en cas de sécheresse et le délai d'indemnisation de l'assureur est réduit à 21 jours. Le texte prévoit aussi la modulation des franchises, dont les caractéristiques doivent être définies par décret, ainsi que l'intégration des frais de relogement d'urgence des sinistrés dans l'indemnisation, selon des modalités là encore définies par décret. Dans ce contexte réglementaire, l'AAM reste vigilant quant aux suites apportées à cette loi.

Au niveau européen, les dossiers autour de la digitalisation sont particulièrement impactants pour le secteur de l'assurance et concernent : l'accès aux données des véhicules connectés qui doivent permettre ainsi de mesurer au meilleur coût la sinistralité, l'ouverture des données des assureurs à des tiers qui pourraient alors les mettre aux enchères et privilégierait les GAFAM. La révision de la directive sur la distribution d'assurance fait déjà l'objet de nombreux échanges en particulier sur l'application du devoir de conseil aux clients sur la durabilité de leurs garanties.

### ... mais aussi une année élective pour ce qui concerne le renouvellement de la gouvernance de l'AAM et de France Assureurs

Lors de son assemblée générale du 1er juillet 2022, l'AAM renouvelle sa gouvernance par l'élection de président et de ses vice-présidents.

L'AAM a beaucoup renforcé lors du mandat de son président sa communication par les réseaux sociaux mais également dans la presse à destination du grand public. Cette visibilité des assureurs mutualistes a porté sur leur modèle entrepreneurial, leur rôle sociétal.

Le 17 novembre 2022 aura lieu la 5e édition de la Journée des administrateurs de l'AAM.

France Assureurs renouvelle également sa présidence lors de son assemblée générale du 23 juin. Les vice-présidents sont les présidents des 3 familles de l'assurance : mutualiste, sociétés anonymes, bancassureurs. Les assureurs mutualistes prendront toute leur place dans les sujets prospectifs tels que l'assurance affinitaire ou bien les textes européens comme nationaux qui renforcent la durabilité à la fois dans les relations avec la clientèle ou bien en tant qu'investisseurs.



# LES LIEUX DE REPRÉSENTATIONS





#### Organisations mutualistes européennes et internationales

L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). La nécessité d'une association européenne forte est incontestée dans un contexte d'avalanche réglementaire sur le secteur de l'assurance.

Bien reconnue des pouvoirs publics européens en tant que représentante des entreprises d'assurance avec un prisme autour des opérateurs de taille modeste ou intermédiaire, elle se positionne comme un acteur incontournable autour de la révision 2021 de Solvabilité 2 en faisant valoir des points de vue singuliers en faveur du traitement des investissements de long terme ou de mise en œuvre du principe de proportionnalité.

L'AAM participe aux travaux de l'AMICE notamment des GT « affaires réglementaires », RSE et communication. Cornélia Federkeil (AAM) et Séphane Cossé (COVEA) sont membres du conseil d'administration de l'AMICE. A noter que Christophe Ollivier (FNMF) en est vice-président.

Le secteur de l'assurance est l'un des secteurs les plus règlementés au niveau européen. Ces dernières années, il est apparu une montée en puissance à la fois de la Commission européenne mais également de l'autorité de contrôle européenne des assurances, l'EIOPA. Dans cet environnement, en février 2022, l'AAM a organisé une réunion destinée à ses adhérents sur les dossiers européens en cours, impactant le secteur de l'assurance, animée

par Belma Yasharova, Responsable des affaires publiques de l'AMICE. Cette réunion a été l'occasion de développer trois thématiques pour lesquelles l'actualité est particulièrement dense : la distribution, la finance durable et la digitalisation en particulier l'accès aux données.

L'AAM adhère en tant qu'association comme membre associé à l'ICMIF, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Elle participe principalement aux travaux du comité de veille économique qui s'est réuni deux fois à distance en 2021. Les membres viennent des 5 continents

L'AAM a participé au congrès des assureurs mutualistes canadiens (CAMIC) en octobre en prenant la parole sur l'étude réalisée par le CSA Research pour l'AAM « jeunes et mutualisme » de décembre 2020 et sur la campagne de communication digitale destinée aux jeunes générations afin d'assurer la visibilité des valeurs de l'assurance mutualiste et de son modèle.

Afin de mieux communiquer vers ses homologues et instances internationales, le Manifeste de l'AAM « nos engagements mutualistes » a été traduit en anglais.

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à l'AMICE et à l'ICMIF ou d'y être représentés via l'AAM.





#### Une représentation au sein des instances de l'ESS (économie sociale et solidaire)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur :

- Au CSESS (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF, Jérôme Narbonne / Groupama (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS) et Valérie Blanchard / AAM depuis le renouvellement de mars 2022.
- À ESS France (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM, Véronique Poncin /AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Adrien Couret / Aéma Groupe et Cornélia Federkeil / AAM.
- UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES et grâce aux nouveaux statuts de cette dernière, l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1er janvier 2019. Elle est représentée au sein du conseil d'administration et au sein des commissions affaires sociales, de l'emploi formation diversité, de la protection sociale et santé.

L'AAM s'est fortement investie dans la préparation de la Manifestation à Strasbourg consacrée à l'ESS sous présidence française de l'Union européenne qui a eu lieu en mai 2022 afin de faire valoir les atouts des assureurs mutualistes dans l'ESS.

#### Prévention routière

• Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de **Prévention Routière**.



# **LIEN AVEC LES PARTENAIRES**

#### LE TEMPS DU DIALOGUE





#### Dialogue avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française

Les relations avec la famille mutualiste de la Mutualité Française sont toujours très positives sous forme d'échanges d'information et de réflexions communes. Amorcées en 2020, les échanges et positions autour de l'assurance emprunteur se sont organisées et renforcées. Bien que n'ayant pas prospérer, l'assurance dépendance a également fait l'objet de discussions entre les deux acteurs.

Dès son élection en tant que président de le Mutualité Française, Eric Chenut a rencontré le président de l'AAM, Thierry Martel. Ils ont ainsi pu partager des réflexions sur l'évolution de la famille mutualiste dans une vision politique des relations entre les deux maisons.

Cet échange a pu se prolonger lors de la table ronde en introduction des « Rencontres Mutuelles », évènement organisé par l'Argus de l'Assurance le 2 décembre 2021. Cette prise de parole croisée constituait une première autour des thèmes suivants : place de l'assurance complémentaire santé dans le système de santé et dans la crise, la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, la taxe COVID ou bien encore l'assurance emprunteur ou le changement climatique.

Dans le prolongement des échanges plus techniques qui ont lieu régulièrement entre les deux organisations autour du thème de l'assurance, de la prévoyance, de la retraite ou bien encore de la dépendance, l'AAM et la Fédération Nationale de la Mutualité Française ont co-organisé des évènements en 2021 permettant ainsi d'approfondir des thématiques communes sous un prisme mu Deux webinaires en juin 2021 destinés aux membres du Club mutualiste « économie et finance » crée en commun depuis 2019. Le premier webinaire consacré à « L'environnement de l'épargne-retraite supplémentaire - ce qui change », a permis de brosser un panorama de la situation de l'environnement d'épargne, avec des visions macro plus ou moins optimistes selon les analyses, l'introduction à un modèle simple pour garantir une diversification optimisée des placements et un regard par scénarii sur l'impact potentiel d'une réforme des piliers de base de la couverture retraite.

Le 2e sur le thème « Quelle stratégie mettre en œuvre en matière de devoir de conseil pour maintenir la valeur ajoutée de l'assurance ? » a mis en avant une vision de la stratégie des acteurs suite du lancement du PER et pour maintenir la valeur ajoutée de l'assurance dans le cadre du devoir de conseil.

 Matinée « Prévoyance/Retraite : évolution et transformation réglementaire » jeudi 2 décembre. Les thèmes abordés par les équipes des fédérations, consultants, mutualistes et la Direction Générale du Trésor ont été:

Les actualités européennes en matière de gestion d'actifs, révision de Solvabilité II, évolutions relatives à la lutte contre le blanchiment ; les questions autour de la mise en œuvre et développement du PER avec un focus sur les questions de déshérence et frais des contrats PER la protection sociale des fonctionnaires ; la redéfinition des rôles de l'assurance maladie obligatoire et des acteurs de la complémentaire santé ainsi que la prise en charge de la perte d'autonomie.

#### Liens avec ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 17 sont également membres de ROAM.

Naturellement des liens ont été tissés depuis la création de l'AAM en 2016 dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement à leurs adhérents respectifs mutualistes. Ceci se traduit par une information réciproque en préalable des COMEX de l'AAM et de ROAM. A titre illustratif de cette

coopération, l'AAM et ROAM ont travaillé conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes depuis 2018. Depuis 2020, un accord a été passé entre les deux associations et l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour une offre élargie à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs.

# LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



u'est-ce qu'aujourd'hui une mutuelle d'assurance? Répondre à cette question est une impérieuse nécessité pour embarquer les nouvelles générations à s'impliquer si ce n'est s'engager davantage dans le mutualisme. C'est ainsi qu'en 2021, après l'adoption de son Manifeste « nos engagements mutualistes » qui mettait noir sur blanc ce qui rassemble les adhérents de l'AAM quels que soient leur taille, leur marché, en somme leur diversité, l'AAM s'est engagée dans une campagne de communication digitale sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook) résolument tournée vers les jeunes de 18 à 35 ans pour mettre en évidence les atouts des assureurs mutualistes : démocratie, modèle économique sans actionnaire, but non lucratif et meilleurs services au prix le plus juste pour tous.

Un intérêt inédit pour ce modèle singulier d'une incroyable modernité en réponse à une quête de sens en est le résultat qui nous honore. Ainsi dans leur diversité les adhérents de l'AAM portent très haut les mêmes principes qui les gouvernent. L'AAM se doit de continuer à bâtir ce qui les rassemble au profit de tous. Cette année encore, les thématiques des groupes de travail et celles des Rencontres de l'actualité ou bien même encore la Journée dédiée aux administrateurs, les séminaires communs avec la Mutualité Française n'ont eu comme seul ressort que d'apporter une qualité de service à tous et répondre aux questions de chacun. Être toujours dans l'actualité, réfléchir ensemble à distance ou bien plus encore en présentiel depuis septembre dernier, savoir trouver des positions communes, c'est cela l'AAM.

Ainsi en 2021, des nouveaux groupes ad hoc ont été créés pour réagir le plus souvent à un environnement évolutif que ce soit national ou bien européen. Juste en amont des élections, nombreux parlementaires ont souhaité faire entendre leur voix sur des sujets qui avaient été soulevés par la assureurs mutualistes : ouverture à la concurrence des pièces détachées,

libéralisation de l'assurance emprunteur ont été des marqueurs forts de l'année 2021 au profit des assurés. L'année 2022 marque le début de la mise en œuvre, il s'agira d'exercer une vigilance exigeante.

L'Europe, si loin, si près, ses arcanes, ses processus décisionnels aux multiples acteurs, inonde notre quotidien d'un tsunami législatif et règlementaire qui touche tous les assureurs quel que soit leur statut, leur mode de fonctionnement ou même encore leur taille. Finance durable avec la taxonomie, reporting extra-financier renforcé avec la prochaine directive CSRD en matière de critères ESG, ouverture des données avec l'open insurance dans un contexte de concurrence accrue, révision de Solvabilité 2, ne sont pas sans rappeler que ces chantiers très nombreux, voire trop, peuvent nous éloigner, si nous n'y prenons garde, de l'objectif ultime de l'assureur mutualiste, ses sociétaires. Tout le rôle de l'AAM est d'exercer vigilance et complémentarité avec France Assureurs mais aussi avec son écosystème de partenaires de l'économie sociale.

Avec un plaisir renouvelé, je souhaite remercier vivement l'ensemble des adhérents de l'AAM, dirigeants, administrateurs, collaborateurs qui s'investissent dans nos travaux et mutualisent leur engagement. Mes remerciements très chaleureux vont au président de notre association qui par son implication et son écoute s'attache à donner à l'AAM toute sa place dans le secteur de l'assurance. Enfin, un grand merci à Valérie Blanchard et Karine Roda qui au quotidien, à mes côtés, avec constance et rigueur, contribuent à la bonne organisation de notre association au service de nos adhérents.

CORNÉLIA FEDERKEIL Secrétaire générale de L'AAM

Comelie Federbif



# www.aam-asso.fr

26 boulevard Haussmann 75009 PARIS - FR +33 1 53 25 06 72 contact@aam-asso.fr

Retrouvez le Manifeste : https://www.engagementsmutualistes.fr

- **▶** AAM Association des Assureurs Mutualistes
  - in Association des Assureurs Mutualistes
  - Association des Assureurs Mutualistes
    - @AAMutualistes
    - (c) @AAMutualistes